

La République du Centre, 17 mai 2011

ENA ■ Une censure positive

Le Conseil constitutionnel a annulé, jeudi dernier, un article qui prévoyait la suppression du classement de sortie de l'École nationale d'administration (ENA), dans la loi de simplification du droit. Le sénateur PS, Jean-Pierre Sueur, s'est réjoui, dans un communiqué, de l'annulation de cette disposition. Pour lui, « quelles que soient les intentions annoncées, le projet du gouvernement ouvrait en fait la voie à des procédures informelles qui se traduiraient inévitablement par de sérieux risques de connivence et de favoritisme ». ■